

COVID-19 : LES ASSOCIATIONS FORTEMENT IMPACTÉES MAIS TOUJOURS ACTIVES

La crise sanitaire que nous vivons et ses différents impacts dans nos vies rappellent à quel point la solidarité, l'entraide, l'intérêt général sont des valeurs primordiales dans nos sociétés. Des valeurs que les associations continuent de porter et de diffuser, malgré le lourd impact de la crise sur leurs activités sociales et économiques.

Outre les conséquences dramatiques en terme sanitaire, le COVID-19, par le confinement qu'il impose, est facteur et démultiplicateur d'inégalités et d'exclusion. Les personnes vulnérables, en situation précaire, victimes de violences conjugales, sans domicile fixe, pour ne donner que ces exemples parmi tant d'autres, ne doivent pas être oubliées dans la gestion de cette crise. De nombreuses initiatives associatives et citoyennes ont vu le jour pour l'éviter. De même, un certain nombre d'associations ont choisi de poursuivre sur le terrain dans la mesure du possible leurs activités de première nécessité.

Car il s'agit là du rôle intrinsèque des associations : agir ensemble et faire lien.

Pour autant, ce travail nécessaire, prioritaire, ne doit pas dissimuler les lourdes conséquences de la crise sur les associations. Pour preuve, l'enquête lancée le 20 mars dernier par Le Mouvement associatif, en lien avec le RNMA et conduite par Recherches et Solidarités et qui a récolté en 10 jours près de 12 000 réponses. On y apprend en effet que 70% des associations ont dû suspendre leurs activités habituelles (hors cas des associations mobilisées sur les activités de première nécessité) et que plus de 40% d'entre elles indiquent prévoir à 6 mois une perte de revenus d'activité significative et des difficultés de trésorerie liées à des reports d'activités ou de financement. Les inquiétudes sur le maintien des partenariats financiers, publics ou privés, sont fortes.

Malgré ce coup d'arrêt à leurs activités économiques, les associations continuent d'agir pour la cohésion sociale. Elles trouvent des solutions pour maintenir le lien social et ainsi pallier le risque d'isolement auquel tout individu peut actuellement être confronté. 80% d'entre elles maintiennent des liens à distance avec leurs bénévoles dans un esprit de solidarité, et elles sont nombreuses à rester en contact avec les bénéficiaires de leurs actions. D'ailleurs 40% réfléchissent, ou ont déjà mis en place, des activités de substitution pour continuer à agir à distance.

Pour pouvoir poursuivre leurs activités essentielles, pendant la crise mais surtout être en capacité de continuer à les mener après, il est indispensable que les associations soient soutenues.

Le Mouvement associatif a plaidé pour que, au même titre que les entreprises, elles puissent bénéficier des mesures d'aide dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, pour les activités économiques qu'elles portent. Une demande qui a été en grande partie entendue. En effet, la loi, les ordonnances qui en découlent, indiquent clairement que les associations peuvent avoir accès aux dispositions économiques, et en tant qu'employeuses aux dispositifs liés à l'activité partielle. Les spécificités du modèle associatif, qui ne repose que très marginalement sur des activités marchandes, restent cependant difficiles à prendre en compte par les pouvoirs publics et Le Mouvement associatif reste mobilisé pour faire en sorte que la mise en œuvre de ces mesures réponde du mieux possible aux besoins des acteurs.



Ces dispositions ne permettent cependant pas de répondre à toutes les inquiétudes des acteurs associatifs, et notamment à celles liées au maintien des financements publics, qu'ils proviennent de l'Etat ou des collectivités territoriales, dans une perspective de moyen terme, et alors que les programmes d'actions devront être largement revus. Le Mouvement associatif souhaite que des engagements fermes soient pris très rapidement par le Gouvernement, dans une logique interministérielle, et par les collectivités territoriales, pour sécuriser ces financements indispensables à la pérennité du tissu associatif et de ses capacités d'action.

Il faudra également des mesures pour répondre à la diminution importante des ressources issues des dons et du mécénat à laquelle beaucoup d'associations risquent d'être confrontées.

Enfin, il sera très vite temps de penser à l'après. Le Mouvement associatif, comme il le fait depuis des années, appelle à une profonde transformation des approches économiques et sociales, pour bâtir une société plus durable, plus juste et plus solidaire. Les associations ont un rôle fondamental à jouer dans ces transformations. Actrices d'une économie non lucrative, sociale et solidaire, elles seront un acteur central indispensable pour la réparation des dégâts humains et sociaux que la crise sanitaire provoque, comme elles sont aujourd'hui le premier acteur des solidarités de proximité, engagées dans l'effort national de lutte contre la pandémie.

→ À PROPOS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Porte-voix des dynamiques associatives, Le Mouvement associatif rassemble plus de 600 000 associations (soit 1 association sur 2 en France), réunies au sein de différentes organisations. Son ambition est de favoriser le développement d'une force associative utile et créative.

→ MEMBRES DU MOUVEMENT ASSOCIATIF



→ EN SAVOIR PLUS SUR L'ENQUETE
« COVID-19 : QUELS IMPACTS SUR VOTRE ASSOCIATIONS »

[Analyse des premiers résultats](#)
[Répondre à l'enquête](#)